

Crise du FACE : les travaux du SIEL en question

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification représente près de 50% du budget annuel de travaux « réseaux » du SIEL. Il est utilisé pour financer des projets d'électrification en zone rurale. Suite à des changements dans son fonctionnement et son mode d'attribution, plusieurs millions d'euros manquent au SIEL pour financer ses opérations. Les entreprises qui travaillent avec le syndicat n'ont donc plus de nouvelles commandes depuis octobre.

Pas facile le FACE

Créé en 1936, le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification est reversé aux syndicats d'énergies notamment pour financer les travaux d'électrification rurale et d'entretien des réseaux.

Ce fonds est une vraie garantie pour un service public équitable et identique pour tous les territoires.

Anciennement géré par la structure indépendante et versé annuellement, le FACE est désormais attribué par l'Etat depuis le 01/01/12. Sa mise en place et certaines complications administratives bloquent depuis des mois son versement au titre des chantiers réalisés sur l'année.

De plus, même si tout rentre dans l'ordre, une nouvelle difficulté s'annonce pour les syndicats d'énergie. En effet, désormais le FACE sera versé à « Service fait » et non plus avec un acompte en milieu d'année. Les syndicats devront donc faire l'avance aux entreprises et prendre sur leurs fonds propres et emprunter. *« Actuellement seuls 10% du FACE 2012 nous ont été versés soit environ 400 000€. Devoir emprunter massivement dans des périodes de crise financière est plutôt inopportun pour favoriser des finances publiques saines »* précise Marie-José MAKAREINIS, directeur du SIEL.

Pour certains comme Denise SAINT-PE, vice-présidente de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies ([FNCCR](#)), *« le rapatriement du FACE dans le giron de l'Etat pourrait signer à terme sa disparition, noyé dans le budget général »*, évoquant le précédent du Fonds National de Développement des Adductions d'Eau (FNDAE), supprimé il y a quelques années.

Pour sécuriser le dispositif du FACE, la FNCCR plaide pour la création, à effectifs constants, d'une agence nationale de péréquation des réseaux de distribution d'électricité. Cette agence serait placée sous tutelle du ministre de l'Energie et le volume financier de ses moyens étroitement contrôlé par l'Etat.

Des emplois, dans la Loire, menacés

Les investissements annuels du SIEL génèrent une activité pour environ 300 emplois directs (BTP, chauffage, bureaux d'études...).

Les travaux d'électrification du syndicat sont répartis auprès d'une dizaine d'entreprises locales avec un budget d'environ 14 millions d'euros par an.

Le non paiement du FACE ajoutée à la baisse de certaines participations conduisent donc les élus du bureau du SIEL à réduire les dépenses du syndicat pour le compte des communes de la Loire. Or certaines entreprises réalisent jusqu'à 50% de leur activité, dans la Loire, avec le SIEL.

Les élus du SIEL souhaitent que tout soit mis en œuvre pour accélérer le versement de cette dotation au risque de contribuer à la hausse du chômage dans le département tout en abaissant la qualité des réseaux électriques.

Bernard FOURNIER, Président du SIEL et Sénateur de la Loire s'alarme de cette situation : *« Nous avons tout fait au SIEL pour tenir le coup et maintenir l'activité des entreprises, mais la situation devient critique pour l'équilibre financier du syndicat. Il faut savoir que notre budget annuel est structuré à l'euro prêt et nous investissons massivement auprès des communes de la Loire. Nous n'avons pas de marge de manœuvre financière car le SIEL n'est pas fiscalisé. J'espère que l'Etat va prendre comme il nous le promet, le dossier à bras le corps, et que l'emploi, comme la qualité de l'électricité dans la Loire n'en subiront pas les conséquences »*.

Contacts Presse :

Alexandre ALLION Tél. 04 77 43 89 78 – allion@siel42.fr